

Communiqué de presse 4 juillet 2012

Création de la Fédération Femmes Administrateurs

La loi Zimmermann est en marche !

Au 1er juillet 2017, les conseils d'administration des 2 000 plus grandes entreprises françaises comprendront 40 % de femmes administrateurs. Tel est l'objectif fixé par la loi Zimmermann du 27 janvier 2011.

Dans les conseils d'administration des établissements publics, au plus tard à compter de leur deuxième renouvellement et dans les emplois de direction des trois fonctions publiques (Etat, collectivités territoriales et hôpitaux) d'ici à 2018, les femmes vont également faire leur entrée à 40 %. Tel est l'objectif, pour le secteur public, des mesures proposées par Mme Zimmermann et intégrées dans la loi Sauvadet du 12 mars 2012.

Le 27 juin dernier, en Conseil des ministres, le Gouvernement a affirmé solennellement sa volonté de mettre l'égalité entre les femmes et les hommes au cœur de l'action publique. De nouveaux principes de nomination vont être arrêtés pour assurer une représentation équilibrée dans les grandes instances de la République conformément aux principes de stricte parité qui ont guidé la constitution du Gouvernement.

Afin d'accompagner l'impulsion donnée par les pouvoirs publics et mettre en place une nouvelle gouvernance à travers les quotas institués par la loi Zimmermann, cinq associations de femmes exerçant des responsabilités dans les métiers du chiffre, du droit ainsi que dans le secteur public ont décidé d'unir leurs forces en créant la Fédération Femmes Administrateurs*. Ces quotas devraient être étendus à toutes les organisations professionnelles et institutions représentatives.

Dans un premier temps, l'enjeu de la Fédération consiste à assurer la mise à niveau de la représentation des femmes au sein des conseils d'administration et de surveillance. Cela permettra de rééquilibrer les pouvoirs, les compétences et d'agir sur les comportements et pratiques au service de la performance et de la compétitivité des entreprises, des établissements publics et demain de l'ensemble des organisations.

Le quota de 40 % a provoqué des interrogations des dirigeants d'entreprise quant à l'existence d'un vivier de femmes ayant les compétences et l'expérience nécessaires pour exercer les fonctions d'administrateur. La Fédération apporte une réponse à ces interrogations avec la constitution d'une plateforme de femmes compétentes, porteuses des qualités éthiques et déontologiques essentielles à une bonne gouvernance.

Si l'intégration des femmes dans les conseils d'administration participe d'une meilleure gouvernance, l'action de la Fédération aidera à faire comprendre que leur entrée conduit naturellement à professionnaliser la fonction d'administrateur.

Ces objectifs ne seront atteints que si les résultats sont régulièrement mesurés et diffusés à la presse. A ce titre deux observatoires indépendants : **Ethics & Boards** et **l'Observatoire de la Parité (ESC Dijon)** sont devenus partenaires de la Fédération.

Si la mise en place de quotas a été initiée en Norvège, avant d'être appliquée en France, dans les secteurs privé et public, elle est actuellement à l'étude au niveau de la Commission Européenne pour être appliquée aux pays membres.

Une Fédération en marche pour une nouvelle gouvernance

***Associations fondatrices de la Fédération représentant les professions suivantes :**

- Experts-comptables (**Association des Femmes Diplômées d'Expertise Comptable Administrateurs**);
- Avocates (**Association Femmes AAA+**);
- Juristes (**Association Française des Femmes Juristes**);
- Fonction publique (**Association Administration Moderne**);
- Huissiers de justice (**Association des Femmes Huissiers de Justice**)

Contacts administratifs :

- Yolande LEMARCHAND : 01 44 15 60 31
- Vanessa JIMENEZ : 01 44 15 60 78

Contacts Presse :

- Nicole POWILEWICZ : 01 44 15 60 14 / npowilewicz@cs.experts-comptables.org
- Sophie ORSONNEAU : 01 44 15 60 89 / sorsonneau@cs.experts-comptables.org
- Philippe LACOSTE : 01 44 15 60 97 / placoste@cs.experts-comptables.org